

Conseil Municipal

Le lundi 7 juin 2021, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, LECLERC Aurélie, MARTINAT Isabelle, NOUAT Elisabeth et VILLAIN Bernadette, MM. BLAIN Claude, BILLON Patrice, BOUARD Denis, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAUT Romain, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice.

Absente excusée : Mme BARDELOT Nicole ayant délégué pouvoir à Mme JACQUET Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LECLERC Aurélie.

INTERVENTION DU BUREAU D'ETUDE SOLATERRA : une présentation de la société SOLATERRA, basée à Clermont-Ferrand est faite à l'assemblée par un représentant de ce bureau d'étude qui est plus particulièrement chargé de la mise en place d'énergies nouvelles. L'énergie solaire est abordée avec l'installation de panneaux photovoltaïques au sol. Une description des secteurs potentiels sur le territoire communal est donnée. Le Conseil Municipal souhaite recevoir un complément d'information sur ce projet et s'interroge sur la prévision d'un ou de plusieurs secteurs dans l'élaboration du futur PLUi. Une décision sur la continuité ou non des investigations de ce bureau d'étude auprès des propriétaires des secteurs où la mise en place de panneaux photovoltaïques au sol semble réalisable, sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la réunion de la dernière séance est approuvé et le Maire passe à l'ordre du jour.

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE A LA PROCHAINE RENTREE DE SEPTEMBRE ET TRANSPORTS SCOLAIRE : Après avoir entendu les propositions faites par l'adjoint chargé de l'enfance et de la jeunesse concernant les futurs tarifs des services périscolaires à la prochaine rentrée 2021/2022, le Conseil Municipal accepte de prévoir les tarifs suivants :

Pour l'accueil périscolaire les tarifs seront fixés suivant le quotient familial des familles comme suit :

QF compris entre 0 et 799 euros : tarif horaire 1,60 € et 0,80 € par ½ heure ;

QF compris entre 800 et 1 299 € : tarif horaire 1,80 € et 0,90 € par ½ heure ;

QF compris entre 1 300 € et plus : tarif horaire 2,00 € et 1,00 € par ½ heure.

Le règlement intérieur pour l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire sera revu et réactualisé pour la prochaine rentrée.

Le tarif du ticket pour un repas est fixé à 3,60 € et à 5,62 € pour les adultes (à titre exceptionnel).

Un tarif spécial pour les enfants allergiques (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place et fixé à 1,80 € par midi (le repas et les couverts de l'enfant étant fournis par la famille).

Une commission municipale s'est réunie et a étudié les possibilités de mise en place d'un service de transport scolaire pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire le soir après la classe dès septembre prochain, la convention qui liait la Commune de MENETOU-SALON et le Conseil Régional Centre Val de Loire ayant été résiliée. La résidence Autonomie Louis Jouannin propose la location d'un minibus (une convention sera par ailleurs établie) qui pourrait assurer ce transport. Un employé communal sera chargé de conduire le véhicule et il n'y aura plus d'accompagnateur. Lors du dépôt des enfants un adulte devra impérativement être présent à l'arrêt. Pour les familles, une participation de 144 € par enfant et par an sera demandée avec la possibilité d'échelonnement du paiement en 3 fois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Une convention sera passée entre la Résidence Autonomie Louis Jouannin et la Commune. Une information sera transmise aux parents d'élèves avant la fin de l'année scolaire.

CREATION DE POSTES (UN A 28/35^{ème} ET UN SECOND A 7/35^{ème}) : l'adjoint chargé de l'enfance et de la jeunesse fait part à l'assemblée que suite à la réunion de la commission du personnel, il serait souhaitable de prévoir la création d'un poste pour l'entretien des locaux communaux, la pause méridienne et aide à l'accueil périscolaire à raison de 28 heures par semaine et le second pour l'entretien de locaux communaux à raison de 7 heures par semaine. Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe sera supprimé après avis du Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion du Cher.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2021 et un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 7/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2021.

REPRISE DE MATERIEL DIVERS (SUITE A ACQUISITIONS RECENTES) : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reprise des matériels suivants :

Tondeuse KUBOTA : 3 000 € ; Tracteur tondeuse KUBOTA : 7 200 € ; Epareuse : 3 200 €

Par les entreprises ayant vendu le matériel récemment acquis.

CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET LA CCTHB POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET PROCHAIN :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions prévues pour l'organisation du prochain centre de loisirs à Menetou-Salon du lundi 8 juillet au vendredi 30 juillet 2021. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé avec le personnel communal assurant l'entretien des locaux scolaires.

CABINET MEDICAL : Le Maire informe l'Assemblée du démarrage imminent des travaux de construction du cabinet médical rue du Foyer Logements. Une estimation des coûts futurs engendrés par ce bâtiment est évoquée. Le Maire sera chargé de proposer un montant de loyer à chaque praticien lors d'une prochaine réunion.

VENTE D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION AUX CROTS DE VAUX : Le Maire donne connaissance de la demande d'un habitant des Crots de Vaux pour l'acquisition d'une partie d'un chemin d'exploitation en bordure de route.

Une autre demande a également été reçue en Mairie pour l'acquisition d'un chemin communal à Tasnières.

Pour ces deux demandes, le Conseil Municipal souhaite que des représentants de la municipalité se rendent sur place pour se rendre compte réellement des accès existants.

ECRAN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL : plusieurs propositions sont présentées pour la mise en place d'un écran de projection dans la salle du Conseil Municipal. A l'unanimité, la proposition d'un modèle d'écran interactif 75" qui intègre le raccordement de 4 PC (ou autre source : téléphone, tablette...) et la visioconférence est retenue par l'assemblée.

ANIMATIONS DU 14 JUILLET : l'adjointe chargée des animations et des associations fait part de la prévision des animations au combien nombreuses pour le prochain 14 juillet. Une information sera communiquée à la population. Le Conseil Municipal des Jeunes souhaite organiser un bal public parallèlement à celui prévu pour les adultes. Les conditions d'organisation restent à fixer.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES : La même adjointe indique à l'Assemblée que le plan guide est en cours d'élaboration et il est à noter que la majorité des annonceurs sont des commerçants et artisans de la Commune. La page de couverture a été réalisée par une artiste de Menetou-Salon. L'envoi de la Newsletter depuis le site de la Commune ne fonctionne plus à nouveau. Une demande de subvention sera faite pour la refonte du site internet. Les membres de la commission communication ont été invités à faire parvenir leur proposition d'articles pour le prochain bulletin municipal.

L'adjointe chargée des espaces verts informe l'Assemblée que le concours communal des maisons fleuries aura lieu le 19 juin prochain. A cet effet un jury sera composé d'élus des communes limitrophes. Une première visite sera prévue avant le 19 juin. Une demande de subvention « Slow-tourisme » sera engagée auprès de l'ADEME pour l'aménagement des abords de l'Etang communal de Farges.

Le deuxième adjoint informe le Conseil Municipal des comptes rendus des réunions qui se sont tenues pour le développement d'un parcours de randonnées ouvert à tous. Une information sera très prochainement faite aux habitants.

AFFAIRES DIVERSES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de supprimer la régie municipale des photocopies à la Mairie à compter du 15 juin prochain, vu le peu de recettes engendrées par cette dernière.

Les travaux de sécurisation de la voie communale n° 7 (route du Carroir de Saint Céols aux Faucards) ont débuté et seront terminés à la fin de cette semaine.

Il sera procédé au tirage au sort des jurés d'Assises devant former le Jury Criminel en 2022, le samedi 19 juin à 11 h 00 à la mairie en séance publique.

L'ensemble du Conseil Municipal est informé de la tenue des bureaux de votes pour les prochaines élections Départementales et Régionales les 20 et 27 juin prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 h 35